

## Master de DAF en parallèle d'une école de commerce?

Par thefreerider331, le 26/06/2015 à 18:14

Bonjour à tous,

Je voudrai vous demander conseil à propos de certaines questions que je me pose dans le cadre de mon orientation.

Pour faire bref, j'ai intégré l'EMLyon après une licence de droit à Paris 2 et je m'interroge sur le bien-fondé de suivre en parallèle de mes cours de management un M1 puis un M2 en droit des affaires. Vous allez peut-être me demander pourquoi je n'ai pas déja achevé mon cursus juridique avant d'intégrer l'EM. Eh bien il se trouve que dans la vie les pacours ne sont jamais tout tracés et je me suis rendu compte tardivement que je suis attiré par la profession de juriste d'entreprise.

Maintenant que j'ai évoqué le contexte, pensez-vous qu'il soit possible (sur le plan humain) de suivre un master 1 voire un master 2 de DAF en parallèle de mes études en école de commerce? Si oui, existe-t-il des aménagements horaires et si non comment fait-on pour s'organiser du point de vue des études? Ou bien est-ce préférable d'attendre d'avoir fini l'EM pour refaire deux années de droit? Ou bien (on peut toujours rêver) peut-on envisager que j'intègre un M2 sans avoir passé de M1 de DAF en faisant valoir que mon diplôme de l'EM fait déja office de M1 ?

Bref, je vous remercie par avance de vos conseils. Je voulais juste pour finir souligner que une fois que j'aurai fini l'EM je serai déja à bac+7 (une licence de droit + un m1 avorté pour raisons de santé + 3 années à l'EM), autant dire que je voudrai trouver un moyen d'arriver à ce m2 en prolongant le moins possible mes études.

Encore merci et bon week-end à vous tous! :)

Par marsuup, le 28/06/2015 à 14:01

Bonjour,

au vu de ton parcours,

je pense que tu peux "tranquillement" poursuivre ton diplôme d'école de commerce jusqu'à son terme, et candidater après directement pour un master II de droit des affaires (sans faire de M1). Les diplômés des grandes écoles sont en effet appréciés par les recruteurs de master 2, et le bac+5 t'offre une équivalence du point de vue des ECTS.